



**Protocole d'accueil  
au sein des établissements  
du jeune enfant**  
À compter du 24 août 2020

## **Conditions générales d'accueil**

Les enfants sont à nouveau accueillis sur un horaire classique (7h30/18h30), à l'exception de la semaine du 24 au 28 août 2020 pendant laquelle l'accueil sera effectif de 8h à 18h.

Les réservations pour l'accueil occasionnel seront de nouveau possibles dès la mi-septembre.

## **Arrivée**

Les parents peuvent de nouveau pénétrer dans les structures d'accueil de la petite enfance mais doivent laisser leur enfant à la porte de la section. Seuls les parents qui accompagnent leur enfant pour une adaptation pourront entrer dans les sections.

Chez les assistantes maternelles de la crèche familiale, les parents peuvent accéder à l'entrée des logements. Ils peuvent pénétrer dans le logement pour les adaptations.

À Crescendo, l'entrée du multi-accueil et de la crèche collective se fait à nouveau par la porte principale.

## **Accompagnement**

Chaque enfant ne peut pénétrer dans la structure ou chez l'assistante maternelle, qu'avec un seul accompagnant. Cet accompagnant doit obligatoirement, être masqué, se désinfecter les mains avec de la solution hydroalcoolique mise à disposition et s'équiper de surchaussures.

Merci de veiller à toujours respecter les distances de sécurité.

## **Effets personnels**

Les effets personnels des enfants doivent être rangés soit dans le casier de l'enfant soit dans un sac croché au porte manteau de l'enfant, et ce afin d'éviter les contacts.

## **Gestes barrières à respecter**

Lors de son arrivée dans la section, les mains de chaque enfant doivent être lavées systématiquement, ainsi que régulièrement dans la journée. Une tenue propre du matin est recommandée.

## **Température**

Le protocole température mis en place pendant le confinement est

toujours en vigueur.

Pour rappel :

- Si un enfant présente une température axillaire comprise entre 37,8°C et 38,5°C, l'équipe pourra contrôler cette température en rectal sur accord des parents ;
- Si la température rectale est comprise entre 37,8°C et 38,1°C l'équipe découvre l'enfant et contrôle en axillaire 30 minutes après ;
- Si confirmation de la température à 38°C ou plus, prévenir immédiatement les parents qui devront récupérer l'enfant rapidement (possibilité d'isolement de l'enfant en fonction du délai d'arrivée des parents) ;
- Si d'emblée la température de l'enfant en axillaire est égale ou supérieure à 38,5°C, pas de contrôle. Dans ce cas, les parents devront le récupérer immédiatement (possibilité d'isolement de l'enfant en fonction du délai d'arrivée des parents) ;
- L'environnement de l'enfant sera alors nettoyé et désinfecté après son départ ;
- Après 48 heures de température égale ou supérieure à 38 °C, un certificat médical du médecin traitant sera demandé. Si un point d'appel est clairement identifié et que l'enfant ne présente plus de fièvre, il pourra revenir à la crèche sur accord de l'équipe et du médecin de crèche ;
- Tout enfant présentant l'un des signes suivants : fièvre égale ou supérieure à 38°C pendant plus de 48 heures, toux, rhinite, diarrhée, vomissement, devra pratiquer un test Covid-19 ou, à défaut, être isolé en quatorzaine avant son retour à la crèche.

*Ce protocole a été validé par le médecin de crèche. Il peut être amené à évoluer en fonction de la situation sanitaire.*